

DATE DE CONVOCATION : 07 juin 2023
DATE D’AFFICHAGE : 07 juin 2023
NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 23
NOMBRE DE CONSEILLERS PRÉSENTS : 17
NOMBRE DE VOTANTS : 22

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

SÉANCE DU 15 JUIN 2023 à 19h00

PRÉSIDENCE DE SÉANCE : Monsieur Daniel DESCHODT, Maire

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur Jean-Luc AVART

PRÉSENTS : M. AVART, Mme ROUSSELLE, M. DUCROCQ, Mme BINET, M. DAMBRICOURT, Mme BECQUET, Mme SCOTTE, M. COURTIN, Mme SOLTYSIAK, Mme DELHAYE, M. ODIEVRE, M. BUCKMAN, Mme CADET, M. CHARLEMAGNE, M. PENEZ, M. BLIN.

ABSENTS : Mme CABRE (procuration à Mme BINET), M. VANPOPERINGHE (procuration à M. DAMBRICOURT), M. REVILLON (procuration à M. AVART), Mme WUYTS, M. MARIE (procuration à M. PENEZ), Mme MARQUAND (procuration à M. BLIN).

N°2023/031 MODIFICATION DU TARIF DES REPRISES DE CONCESSIONS AVEC CAVEAUX

Le Conseil,

Vu sa délibération n°7809 du 22 juin 2022 fixant le tarif de vente des concessions avec caveau (pour rappel :150€ pour 15 ans ; 300€ pour 30 ans et 500€ pour 50 ans) et stipulant la prise en charge par la Commune, des frais de nettoyage des tombes pouvant être proposées à la vente.

Considérant qu’une première concession avec caveau a été ainsi revendue et nettoyée et que le coût de nettoyage qui s’élève à 832.20€ TTC est plus important que le tarif fixé pour ces concessions.

Après délibération,
Décide, à l’unanimité, que les frais de nettoyage des tombes soient à la charge du preneur.

AINSI FAIT ET DELIBERE LES JOUR MOIS ET AN QUE DESSUS.



Le secrétaire de séance,

Jean-Luc AVART.

POUR COPIE CONFORME

Le Maire,

Daniel DESCHODT.